

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION

Second degré

PARCOURS - TYPE

Arts Plastiques

surligné UE non compensable

session unique, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5
sauf pour les UE non compensables : note plancher à 10

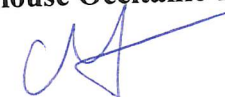
Master 2

UE non compensable

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0910	AP1B910C	Maîtriser et enseigner les arts plastiques 3	10	72	
Obligatoire	AP1B910D	Approfondir les savoirs en arts plastiques 3	5	36	A. JAULIN
Obligatoire	AP1B910I	Mobiliser ses savoirs pour enseigner les arts plastiques 3	5	36	I. LAFON-LABARBE
UE 0930	M2EA930C	Mettre en œuvre une pratique professionnelle égalitaire	10	18	F. BARA
UE 0940	AP1B940C	Construire une pratique réflexive : recherche 3	2	12	I. LAFON-LABARBE
UE 0950	AP1B950C	Structurer sa pratique professionnelle	6	12	F. BARA et I. LAFON-LABARBE
UE 0960	AP1B960C	Maîtriser une langue vivante niveau B2			
A choix	M2EC960D	Anglais 2	2	18	F. BERLOU
	M2EC960I	Espagnol 2			F. BERLOU

UE 1010	AP1B110C	Maîtriser et enseigner les arts plastiques 4	10	72	
Obligatoire	AP1B110D	Approfondir les savoirs en arts plastiques 4	5	36	A. JAULIN
Obligatoire	AP1B110I	Mobiliser ses savoirs pour enseigner les arts plastiques 4	5	36	A. JAULIN
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. BARA
UE 1040	AP1B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	I. LAFON-LABARBE
UE 1050	AP1B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. BARA et I. LAFON-LABARBE
UE 1070	AP1B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	N. ROS I. KAMINSKI D. PEYTAVI

L'administratrice provisoire
de l'Inspé Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Contrôle continu (constitution de dossier de pratique) 50%	
Contrôle continu (écrits histoire de l'art) 50%	60%
Contrôle continu didactique 50%	
Contrôle continu professionnalisation 50%	40%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Contrôle continu, présentation orale séminaires	100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70%	CE + EO en continu : 70%
1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30%	CE : 30%
Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70%	CE + EO en continu : 70%
1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30%	CE : 30%
Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	

Contrôle continu (constitution de dossier de pratique) 50%	
Contrôle continu (écrits histoire de l'art) 50%	60%
Contrôle continu didactique 50%	
Contrôle continu professionnalisation 50%	40%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Mémoire + soutenance	50%
	50%
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
dossier numérique déposé sur le portfolio	écrit : 100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.